

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VIDAILHET, Maire.

Présents: Mmes MEYER Loriane, BLOTTIERE Vanessa, ILADOY Marie, BERNARD Lucie, MIEYAA Florence, BITAILLOU Nadège, BONNEAU Diane, MM VIDAILHET Jean-Paul, BOURGUINAT David, CAZABAT Arnaud, CARRAU Jean-François, DEMELO Jean, LATERRADE Cyrille, BARBEROUSSE Stéphane,

Procuration : de M. GOMES Patrice à M. VIDAILHET Jean-Paul

Excusés : M. GOMES Patrice,

Secrétaire de séance : M. Arnaud CAZABAT

✚ **Vote du huis clos :**

**Délibération n° 1: Vote de la séance à huis clos**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L 2121-18 et

compte tenu de la situation exceptionnelle dû à la crise du COVID19, le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la formation du huis clos pour la séance de ce conseil.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**PRONONCE** le huis clos.

✚ **Commission d'appel d'offres :**

**Délibération n°2 : Constitution de la commission d'appel d'offres**

Le Maire expose que la Commune sera amenée à passer des marchés publics pour la réalisation de travaux, la livraison de fournitures ou pour des prestations de services.

Il indique qu'il convient d'élire les membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la commission d'appel d'offres. Il précise à ce sujet que, la Commune comptant moins de 3500 habitants, la Commission se compose du Maire ou de son représentant, président, et de trois membres élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il signale également que selon les mêmes modalités, il appartient au Conseil Municipal d'élire trois membres suppléants appelés à remplacer les membres titulaires en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci. Il invite en conséquence ses collègues à déposer sur le bureau les listes des candidats à l'élection à la commission d'appel d'offres.

Une seule liste est présentée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

**ELIT les membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

**TITULAIRE : Cyrille LATERRADE**

**TITULAIRE : David BOURGUINAT**

**TITULAIRE : Jean DE MELO**

**SUPPLEANT : Nadège BITAILLOU**

**SUPPLEANT : Arnaud CAZABAT**

**SUPPLEANT : Jean-François CARRAU**

**✚ Vote des délégués du SDEPA :**

**Délibération n° 3 : vote des délégués au Syndicat Départemental d’Energie des Pyrénées-Atlantiques**

Le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat Départemental d’Energie des Pyrénées-Atlantiques(SDEPA). Que les articles L5211-6 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les établissements publics de coopération intercommunale sont composés de délégués élus par le Conseil Municipal des communes membres au scrutin secret à la majorité absolue.

Les statuts du Syndicat Départemental d’Energie des Pyrénées Atlantiques prévoient que la commune de Bernadets est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

Après avoir procédé au vote le conseil municipal,

**DESIGNE** M. David BOURGUINAT titulaire et M. Cyrille LATERRADE suppléant.

**✚ Vote des délégués du Syndicat d’eau potable :**

**Délibération n°4 : Vote des délégués au Syndicat d’adduction d’eau potable**

Le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Luy Gabas Lees pour la desserte en eau potable. Qu’avec le renouvellement du conseil municipal il est également nécessaire de renouveler les délégués au SIAEP Luy Gabas Lees.

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de l’article 9 de l’arrêté du 28/12/2012 portant création du SIAEP Luy Gabas Lees, le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à représenter la commune au sein du SIAEP.

Après avoir procédé au vote le conseil municipal,

**DESIGNE** M. Cyrille LATERRADE titulaire et M. David BOURGUINAT suppléant.

**✚ Constitution des commissions communales :**

Le maire présente le tableau des différentes commissions communales en accord avec les inscriptions faites par les différents conseillers municipaux. Il indique que la commission électorale et la commission des impôts directs seront votées lors du prochain conseil municipal car il reste encore quelques nom de personnes à confirmer.

Pour le conseil d’école, les représentants seront le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint.

<b>Commission affaires scolaires</b>	Jean-Paul VIDAILHET
	Nadège BITAILLOU
	David BOURGUINAT
	Diane BONNEAU

	Lucie BERNARD Vanessa BLOTTIERE Marie ILADOY
<b>Commission Enfance-Jeunesse Ainés-Animation-Associations Cultutre</b>	Jean-Paul VIDAILHET Loriane MEYER Jean DE MELO Nadège BITAILLOU Diane BONNEAU Vanessa BLOTTIERE Lucie BERNARD Jean-François CARRAU Cyrille LATERRADE Arnaud CAZABAT
<b>Commission Sécurité</b>	Jean-Paul VIDAILHET Stéphane BARBEROUSSE David BOURGUINAT Arnaud CAZABAT Patrice GOMES Jean-François CARRAU
<b>Commission Voirie-Bâtiments Communaux-Espaces publics Environnement</b>	Jean-Paul VIDAILHET Cyrille LATERRADE Stéphane BARBEROUSSE David BOURGUINAT Diane BONNEAU Arnaud CAZABAT Marie ILADOY Jean-François CARRAU
<b>Commission Finance</b>	Jean-Paul VIDAILHET Arnaud CAZABAT Florence MIEYAA Marie ILADOY
<b>Commission Communication Information-Solidarité</b>	Jean-Paul VIDAILHET Nadège BITAILLOU David BOURGUINAT Arnaud CAZABAT Marie ILADOY

	Lucie BERNARD
<b>Commission Urbanisme et Développement</b>	Jean-Paul VIDAILHET Cyrille LATERRADE Stéphane BARBEROUSSE Diane BONNEAU Patrice GOMES Marie ILADOY Jean-François CARRAU
<b>BERNADETS-SAINT CASTIN CIMETIERE</b>	Jean-Paul VIDAILHET Arnaud CAZABAT Florence MIEYAA Jean-François CARRAU

**Questions diverses :**

Le Maire explique que la toiture de la mairie est apparemment en très mauvais état et qu'elle nécessite une réparation urgente. En effet, les jours de fortes pluies des infiltrations apparaissent sur le plafond de la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage, le plafond est déjà très abîmé.